

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. COMMANDES

Toutes les commandes qui nous proviennent ne nous engagent que sous réserve d'acceptation de notre part. Toute commande ferme et acceptée par nous, implique pour l'acheteur, l'adhésion sans réserve aux présentes conditions de ventes qui annulent toutes dispositions contraires susceptibles de figurer sur les documents émanant des acheteurs, à quelque moment que ce soit.

2. DELAIS DE LIVRAISON

Ils sont indicatifs et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des pénalités de retard ou dommages intérêts.

3. TRANSPORT

Quelque soit le mode de transport ou de règlement employé, nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires auxquels, en cas d'avarie ou de perte pour un motif quelconque, y compris les cas fortuits ou de force majeure ainsi que les cas de guerre, il appartient de prendre les réserves nécessaires à l'égard des transporteurs et de faire valoir leur droit à indemnité.

4. CHOIX, MODELES, SPECIFICATIONS

Nos ventes ne s'appliquent qu'aux marchandises spécifiquement visées et sont effectuées sous condition de disponibilité de ces dernières. Nos produits ou modèles peuvent être modifiés ou supprimés à tout moment et sans préavis. Nous nous réservons la possibilité de modifier ou compléter notre gamme de choix.

5. PRIX - FACTURATION

Nos marchandises sont facturées au tarif départ usine en vigueur (sauf accord) au jour de l'expédition ou de l'enlèvement. Ce tarif est établi à titre indicatif, en fonction des conditions économiques et du cours des changes en vigueur. Il est révisable sans préavis. Nos prix et conditions s'entendent frais, droits et taxes en sus. Le prix en principal, frais et accessoires, sera dû à l'acceptation de la commande. Nos prix sont établis pour paiement comptant. Les conditions de règlement doivent faire l'objet d'un accord particulier, nous nous réservons la possibilité d'y mettre fin à tout moment sans préavis.

6. PAIEMENTS

Toutes nos marchandises sont payables en principal, frais et accessoires, comptant, sans escompte à réception des marchandises. Tout autre mode de paiement ne peut exister qu'en vertu d'un accord préalable. Nos factures sont payables par traite, virement ou par chèque. Nous nous réservons à tout moment la possibilité d'exiger de l'acheteur une garantie de bonne exécution de son engagement. Dans ce cas, l'acheteur s'oblige à fournir à ses frais dans les quarante-huit heures de notre demande, la garantie exigée. A défaut par l'acheteur de fournir la garantie exigée dans le délai ci-dessus, les dispositions de l'alinéa ci-dessous s'appliqueront de plein droit.

Toute échéance sera de rigueur en cas de retard de paiement et/ou de mise en place de la garantie qui aurait été exigée, les sommes dues porteront intérêt de plein droit au taux bancaire en vigueur. Le vendeur aura en outre, dans ce cas la faculté de suspendre ou d'annuler l'exécution du marché et des commandes en cours et d'exiger le paiement comptant avant expédition, quelles que soient les conditions antérieures convenues pour cette fourniture.

Le défaut de paiement de tout ou partie d'une seule échéance en principal, les frais et accessoires, comme le retard dans la mise en place de la garantie qui pourrait être exigée, rendent toutes les échéances immédiatement exigibles. Aucune réclamation sur la qualité d'une fourniture n'est suspensive du paiement de celle-ci.

En cas de mise en recouvrement les intérêts sont au taux de 25 %, le calcul se faisant au prorata du nombre de jours de retard et courant à compter de la date d'échéance initiale prévue sur les documents commerciaux liants les deux parties, ces intérêts courent sans aucune autre forme de mise en demeure.

7. RESERVE DE PROPRIETE

En tout état de cause, et quelles que soient les modalités de livraison et de prix et nonobstant les dispositions relatives au transfert de risques ci-dessus visées, la propriété des marchandises ne sera transférée qu'au lieu de leur destination finale, après l'ultime opération de déchargement et sous réserve de leur paiement complet et effectif à ce moment.

A défaut de complet paiement et quelque soit le terme convenu à cet égard, nous conserverons la propriété des marchandises (loi du 12.5.1980 du J.O. du 13.5.1980).

L'acheteur renonce à toute démarche ou initiative dilatoire ou destinée à s'opposer à ce que nous retirions la dite marchandise en ses locaux ou entrepôts et la simple présentation des présentes accompagnées du bon de commande et de la copie de notre lettre de réclamation, emportera réitération de l'accord irrévocable de l'acheteur et, pour autant que de besoin, constatation du transfert de propriété. L'acheteur sera, à ses frais, le gardien des dites marchandises.

8. GARANTIE

Nous garantissons la bonne qualité de nos produits pendant un an, à dater de la livraison, sous réserve qu'ils soient installés et utilisés conformément aux règles de l'art.

Enfin, nos produits devront être utilisés dans des conditions normales de fonctionnement et entretenus suivant spécification de la notice technique. En cas de non respect de ces prescriptions, nous serons totalement déchargés de toute responsabilité.

Dans le cas où une pièce sortant de notre usine serait reconnue défectueuse par nos services, notre garantie comporte seulement le remplacement pur et simple du produit fourni, à l'exclusion de tous frais et indemnité de quelque nature que ce soit, et notamment le port et la main d'oeuvre de démontage et remontage qui restent à la charge de l'acheteur.

Ce remplacement n'interviendra à l'identique que dans la limite de nos fabrications et de nos disponibilités en stock. Dans le cas contraire, nous ne serons tenus qu'au remplacement à l'équivalent.

Toute réclamation devra nous être adressée, en recommandé avec accusé de réception, dans les 72 heures suivant la livraison.

Le Tribunal de Commerce de CHATEAUROUX sera seul compétent en cas de contestation, ceci, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie. Nos traites ou acceptations n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.